Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 026-212602528-20261116-CM2026_7_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2026

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOUSET, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Laurent PEMEANT, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Suzanne BROT, Damien COHEN, Magalie MAS, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Jérémy POURCHAILLE, Fanély RISSOANS, Thomas ROYER, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Eric DERMENT, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Anna ROMAJOT, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Edwige GUILLEMIN, Manuel HERRERO, Sylvie DELOCHE, Daniel GROUSSON

POUVOIRS : Dorian DANTIN à Marie-Renée AVON, Sandrine AUGIER à Claude ILLY

OBJET : 03 - Subventions aux associations sportives des écoles élémentaires - Année scolaire 2026/2027

Corine ARSAC,

VU l'article L.1612-25 du code général des collectivités territoriales,

VU l'approbation du budget principal de la commune pour l'exercice 2026 par délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2026,

CONSIDÉRANT la proposition d'attribution d'une subvention de 4 € par élève pour l'année scolaire 2026/2027 aux associations sportives des écoles élémentaires de la commune,

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE FIXER à 4 euros par élève le niveau de subvention aux associations sportives des écoles élémentaires de la commune pour l'année scolaire 2026/2027,

D'ATTRIBUER les subventions suivant la répartition ci-dessous :

- Association sportive Fernand Léger : 129 élèves x 4 € = 516,00 €.
- Association sportive Voltaire : 185 élèves x 4 € = 740,00 €.
- Association sportive Joliot Curie : 208 élèves x 4 € = 832,00 €.

TOTAL 2 088,00 €.

Vote :
Approbation par 33 voix pour

Fait et délibéré en mairie.
Liste des votes affichée et publiée le 17 novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE PORTES-LÈS-VALENCE Drôme